

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

PRESIDENCE

Numéro: 14.151

Date: 30 septembre 2014, 1h12

Type de proposition: Projet de décret

Auteur-e-s: Parti Les Verts

Titre: Projet de décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Conseil d'Etat)

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission législative, du ...
décrète:*

Article premier La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000, est modifiée comme suit:

Art. 66, al. 1

¹Le pouvoir gouvernemental et exécutif est attribué à un Conseil d'Etat de sept membres.

Art. 2 Le présent décret est soumis au vote du peuple.

Art. 3 Le présent décret entre en application au début de la législature qui suit le vote du peuple.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:
Le président, La secrétaire générale,

L'urgence est demandée:

Motivation:

Pour un Conseil d'Etat plus fort!

Une charge trop lourde

Dans L'Impartial / L'Express du 31 mai 2014, la conseillère et les conseillers d'Etat du canton de Neuchâtel se plaignent d'une surcharge de travail. Reprenons textuellement leurs déclarations (par ordre alphabétique):

Jean-Nat Karakash – La principale difficulté est la limitation des journées à 24 heures avec en plus la limitation des semaines à 7 jours. C'est impossible de faire tout ce qu'il y a à faire en subissant de telles restrictions.

Laurent Kurth – La fonction génère une certaine frustration dans les relations humaines, dès lors que l'on manque toujours de disponibilité et que l'on exerce quotidiennement des compétences «froides» d'analyse et de décision.

Monika Maire-Hefti – Il faut faire face à une charge de travail qu'on ne peut pas imaginer sans l'avoir expérimenté. La fonction requiert un engagement de tous les instants.

Yvan Perrin – La principale difficulté est la masse de travail à laquelle est astreint un conseiller d'Etat. Dès l'entrée en fonction, on est happé par le système et il faut tenter de surnager.

Alain Ribaux – Les loisirs ont passé à la trappe. Les soirées sont presque toutes occupées. Pour plonger dans les dossiers, il reste les week-ends, le matin tôt ou le soir tard. Souvent bien après minuit. Un métier de fou, mais un métier passionnant!

Ces déclarations se passent de commentaires et démontrent qu'il faut décharger les conseillers et conseillères d'Etat neuchâtelois-e-s en faisant passer leur nombre de 5 à 7, comme c'est le cas dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Berne.

Avantages d'un Conseil d'Etat à 7 membres

Meilleure écoute de la population: Un Conseil d'Etat à sept membres aura enfin l'opportunité de s'abstraire de la conduite opérationnelle de ses dossiers et pourra ainsi consacrer davantage de temps à l'écoute de la population et de ses besoins. En effet, garant d'une administration cantonale au service des citoyennes et des citoyens, il doit certes en maîtriser tous les rouages, mais il doit surtout être en mesure de recevoir et de fédérer les attentes des communes, du parlement, des organisations et du peuple neuchâtelois.

Meilleure cohérence de l'action gouvernementale: Le travail de ministre cantonal est devenu plus complexe et plus lourd en termes de charge de travail ces dernières années. Un gouvernement à 7 membres permet une meilleure répartition des dossiers et de la charge de travail entre ministres.

Meilleure maîtrise des dossiers: Avec un gouvernement à 7 membres, les départements gagnent en cohérence et donc, a priori, les ministres ont une meilleure connaissance et maîtrise des dossiers. Dans un département comprenant trop de services aux thématiques différentes, certains sujets finissent par être privilégiés au détriment d'autres. Davantage de départements, c'est une meilleure répartition des services et donc une meilleure maîtrise et une garantie d'avancement de tous les dossiers.

Meilleure représentativité des partis: Avec davantage de ministres, les partis plus petits, mais qui représentent tout de même une part non négligeable de l'électorat, ont plus de chances d'être représentés au gouvernement. Ainsi, dans le canton de Vaud, les Verts, l'UDC, le PLR et le PS étaient représentés au gouvernement dans la précédente législature. Une représentation des principales forces politiques dans le gouvernement permet notamment de faire passer plus facilement des dossiers au Grand Conseil.

Moins de stress pour les ministres: Les déclarations de la conseillère et des conseillers d'Etat neuchâtelois le montrent bien: ils sont débordés. Le passage de 5 à 7 membres permettrait de les décharger. En cas d'absence de l'un-e d'entre eux, la charge de travail serait répartie sur 6 membres au lieu de 4. Les risques de burn-out seraient ainsi diminués.

Meilleure utilisation des compétences des membres: L'augmentation du nombre des départements permettrait de mieux tenir compte des compétences et des désirs des membres du gouvernement. Des directions générales regroupant certains services pourraient être créées.

Répartition des départements

La répartition des départements doit rester à l'appréciation des membres du Conseil d'Etat, qui peut ainsi tenir compte des compétences de chacun-e. Le choix reste ouvert quant à une présidence annuelle (exemple: Fribourg) ou une présidence de législature (comme dans les cantons de Genève et Vaud). Si ce dernier cas devait être retenu, il semble évident que la solution vaudoise (la présidente ou le président du gouvernement a également un département) est nettement plus appropriée que la solution genevoise (la présidente ou le président du gouvernement n'a que le département présidentiel et est ainsi coupé-e de toute gestion directe).

Conclusion

Le passage de 5 à 7 membres est une opportunité pour notre canton et répond à un besoin sans cesse reconnu et souligné par les élu-e-s mêmes. De plus, constatation est faite que les cantons qui fonctionnent avec un Conseil d'Etat à 7 membres sont particulièrement efficaces et satisfaits de cette constellation. N'oublions pas que le mandat de conseiller-ère d'Etat est le mandat politique suisse le plus exigeant en termes de quantité de travail et que la taille du canton ne diminue en rien les tâches.

Premier signataire:

Roby Tschopp

Signataires:

Laurent Debrot, Doris Angst, Laurent Kaufmann, Diego Fischer, Patrick Herrmann, Fabien Fivaz, Philippe Kitsos, André Frutschi, Carol Gehringer, Gilbert Hirschy, Richard Gigon